

Lettre d'information DOC-MOEL

N°48 – juin 2021

À la Une

Publications et pilons



■ Nouvelles publications

- Parcours « Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines ».

■ Site MavoieproEurope

Le site <https://mavoieproeurope.oniseP.fr> n'existe plus.

Diplômes professionnels



Familles de métiers à la rentrée 2021

Les familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes à des spécialités de bacs pro sont mises en place par vagues successives depuis la rentrée 2019.

Des **changements** ont eu lieu récemment concernant les intitulés mais aussi les compositions des familles de métiers annoncées **pour la rentrée 2021** :

- **métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels** : bac pro Fonderie, bac pro Microtechniques, bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle, bac pro Technicien modeleur, bac pro Traitements des matériaux, bac pro Technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages (1re session 2024) ;
- **métiers des transitions numérique et énergétique** : bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, bac pro Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire, option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques, option C réseaux informatiques et systèmes communicants, bac pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables, bac pro Maintenance et efficacité énergétique, bac pro Métiers du froid et des énergies renouvelables ;
- **métiers de la maintenance des matériels et des véhicules** : bac pro Maintenance des matériels option A matériels agricoles, option B matériels de construction et manutention, option C matériels d'espaces verts, bac pro Maintenance des véhicules option A voitures particulières, option B véhicules de transport routier ou option C motocycles ;
- **métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées** : bac pro Pilote de ligne de production, bac pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons, bac pro Technicien de scierie, bac pro Maintenance des systèmes de production connectés ;
- **métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement** : bac pro Étude et réalisation d'agencement, bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés,

bac pro Technicien menuisier agenceur.

Arrêté du 3 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/5/3/MENE2114092A/jo/texte>.

Ces modifications ont été intégrées dans les modèles "Réforme de la voie professionnelle CAP bac pro (rentrées 2018, 2019, 2020 et 2021)" et "Bac pro (généralités)" ainsi que dans le document du classeur Moel.

Le site Onisep est à jour : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/La-voie-professionnelle/La-voie-professionnelle-se-transforme/Les-familles-de-metiers>.

Nouveaux bacs pro à la rentrée 2021

- Le bac pro **Maintenance des systèmes de production connectés** remplace le bac pro Maintenance des équipements industriels DSN 2023
- Le bac pro **Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables** remplace le bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques DSN 2023.
- Le bac pro **Maintenance et efficacité énergétique** remplace le bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques DSN 2023.
- Le bac pro **Métiers du froid et des énergies renouvelables** remplace le bac pro Technicien du froid et du conditionnement d'air DSN 2023.

Enseignement supérieur



■ Trouvermonmaster

- Le **dispositif de saisine du recteur de région académique évolue en 2021**. À compter de 2021, afin de garantir qu'ils aient procédé à une campagne de candidatures efficace avant d'avoir recours à l'accompagnement des services rectoraux, les étudiants qui ne sont admis dans aucune formation conduisant au diplôme national de master, doivent remplir des **conditions supplémentaires**. Ils devront :
 - candidater à au moins 5 masters ;
 - dans des mentions de master compatibles avec la mention du diplôme national de licence obtenu ;
 - dont au moins 2 mentions de master distinctes ;
 - et auprès d'au moins 2 établissements d'enseignement supérieur.À noter : ces conditions supplémentaires ne s'appliquent pas aux étudiants ayant obtenu leur diplôme national de licence dans une région académique ne comportant qu'une seule université (Corse, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française). Pour les étudiants de ces régions, seules les conditions d'éligibilité déjà en vigueur s'appliquent.
Pour plus d'informations : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158230/trouvermonmaster-le-dispositif-de-saisine-du-recteur-de-region-academique-evolue.html>.
Cf. modèle « Admission en master : saisine du recteur en cas de refus »

- « **Le téléservice Trouvermonmaster.gouv.fr, Un outil – trois finalités** », **rapport d'évaluation** du HCERES, avril 2021. Le rapport dresse un bilan mitigé et formule des suggestions d'améliorations sur trois points : l'information des candidats, la procédure de saisine du recteur qui « mérite d'être revu(e) au minimum dans sa gestion calendaire et dans la révision des modalités de mise en œuvre » et l'accessibilité aux statistiques du dispositif.

■ Campus connectés

À l'issue d'une troisième vague de sélection, **49 nouveaux projets** ont été retenus. Ces nouveaux campus connectés sont répartis dans 15 territoires et collectivités, en métropole et en outre-mer. Au total, 89 campus connectés sont désormais labellisés. Pour en savoir plus, notamment sur la liste et les coordonnées des lieux labellisés, consultez le site du ministère chargé de l'enseignement supérieur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39023/les-lieux-labellises-campus-connecte.html.

Cf modèle « Formations supérieures à distance »

■ Santé

• Masseurs-kinésithérapeutes : bientôt le grade de master

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé devant les étudiants en kinésithérapie, le 17 mai 2021, l'obtention du grade de master pour les diplômés à partir de la promotion 2021 (<https://www.ordremk.fr/actualites/kines/visioconference-olivier-veran-annonce-le-grade-master-pour-les-kinesitherapeutes/>). Le texte officiel n'est pas paru à ce jour.

• Réforme du 1^{er} cycle des études médicales

Après la [mission flash](#) menée par deux députés en avril 2021, le Sénat a publié un rapport sur la « [Mise en oeuvre de la réforme du premier cycle des études de santé](#) » le 12 mai 2021.

Réforme de la haute fonction publique et de l'ENA



- **L'INSP** Institut national du service public : le gouvernement a décidé d'ajouter le terme « national » au nom de l'établissement qui remplacera l'ENA en 2022.

- Comme indiqué dans la lettre d'info doc-moel n° 47 de mai 2021, la réforme de l'ENA, de l'accès à la haute fonction publique et des carrières des hauts fonctionnaires devrait impacter divers **corps d'inspection** mais pas seulement.

La **création d'un nouveau corps interministériel d'administrateurs de l'Etat et la fonctionnalisation des postes** vise à ouvrir les recrutements à divers profils (notamment des contractuels ayant 6 ans d'expérience) et à faciliter la mobilité des hauts fonctionnaires.

Le Premier ministre a annoncé début mai que le **préfet** deviendrait un statut d'emploi sur lequel on serait détaché (fonctionnalisation) comme les administrateurs civils le sont aujourd'hui sur des postes de sous-préfet.

Les corps de **diplomates (conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires)** seront également fonctionnalisés. À noter : les hauts postes du Quai d'Orsay sont déjà fonctionnalisés. L'accès aux postes d'ambassadeurs n'ouvre pas droit à titularisation, comme pour les emplois de recteurs.

La suppression du corps préfectoral, des corps d'inspection et des corps diplomatiques seront précisées d'ici à la fin de l'année.

L'expérience obligatoire avant d'accéder à la haute fonction publique va priver le **Conseil d'État** et la **Cour des comptes** des sortants de l'ENA qui représentent actuellement une partie de ses nouvelles recrues : de **nouvelles modalités d'affectation** sont prévues.

La mise en œuvre de la réforme des carrières de la haute fonction publique va entraîner la **création d'une délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (Dise)**.

Cette réforme suscite une vive opposition. Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique mènera prochainement une concertation avec les différents corps.

Une [ordonnance](#) (accompagné d'un [rapport](#) explicatif) réformant la haute fonction publique a été adoptée en Conseil des ministres le 2 juin 2021. Les décrets d'application sont attendus d'ici la fin de l'année.

(Source : Acteurs publics)

1 jeune 1 solution



- **Dispositif « Un jeune, un mentor »**

Le [dispositif « Un jeune, un mentor »](#) annoncé dans la lettre d'info de mars 2021 est lancé fin mai 2021. Son objectif : permettre aux jeunes âgés de 13 à 25 ans de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. Le service ouvert sur le site <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat> permet de mettre en relation les jeunes souhaitant être mentorés avec les personnes désireuses de les aider. Le binôme est encadré par une structure, le plus souvent une association, qui offre un cadre sécurisé pour chacun. 22 associations sont soutenues financièrement par l'État pour participer au développement du mentorat.

- **Aide aux jeunes diplômés en recherche d'emploi**

Dans le cadre de la crise sanitaire, les jeunes de moins de 26 ans en AIJ (accompagnement individuel intensif par Pôle emploi) ou accompagnés par l'Apec de façon intensive, ainsi que les jeunes diplômés anciennement boursiers de l'enseignement supérieur de moins de 30 ans en recherche d'emploi peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, d'une aide financière. La demande d'aide doit être faite avant le 30 juin 2021. Pour en savoir plus sur les conditions et les modalités d'octroi, consultez le site Service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14561>.

Venir en France



« [Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde](#) », Campus France, mars 2021. La pandémie de Covid-19 a bouleversé la mobilité étudiante internationale. De grands pays d'accueil se sont fermés aux étudiants internationaux, parfois complètement (Australie, Nouvelle-Zélande, Chine), parfois en encourageant les inscriptions à distance (États-Unis, Canada). Grâce aux mesures en faveur de l'accueil des étudiants internationaux, la France enregistre une **baisse modérée de leur nombre cette année** (-25 %) comparée à celle enregistrée dans d'autres pays d'accueil (-43 % aux États-Unis, -63 % en Australie).

Notre pays est prisé en particulier par les étudiants en provenance d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Proche-Orient et d'Europe. La France occupe la **6^e place des pays d'accueil**, derrière l'Allemagne et la Russie. Le **nombre d'étudiants étrangers** – 370 000 – **progresses toujours** (de 23 % sur les cinq dernières années) mais moins rapidement que la moyenne mondiale et que chez ses principaux concurrents.

Autre enseignement de ces Chiffres clés, le poids des étudiants chinois dans la mobilité internationale et la dépendance croissante des établissements anglo-saxons, en particulier américains, britanniques et australiens à leur venue : un tiers des étudiants internationaux au Royaume-Uni est d'origine chinoise et contribue au budget des universités en payant des frais de scolarité supérieurs à ceux des Britanniques. Les tensions géopolitiques ainsi que la pandémie actuelle révèlent la fragilité de ce modèle.

La France est également le **sixième pays de départ** des étudiants, en particulier vers les pays francophones (Canada, Belgique, Suisse).

Les **alternatives à la mobilité**, qui restaient jusqu'alors plutôt marginales, bénéficient d'un regain d'intérêt : enseignement à distance, mobilités virtuelles, campus internationaux connectés ou encore campus délocalisés. Ces pratiques pourraient se pérenniser une fois la crise sanitaire terminée.

Pour aller plus loin... statistiques, rapports et enquêtes

À LIRE AUSSI

■ Apprentissage

« Débuter en CDI : le plus des apprentis », [Bref Céreq n° 406](#), 2021. En priorisant la formation en situation de travail, l'apprentissage génère un double effet de proximité : entre l'apprenti et l'entreprise et entre la spécialité de formation et le métier. Il peut ainsi remplir, davantage que la voie scolaire, une fonction de prérecrutement, ou mener à une embauche sur des emplois correspondant à la spécialité de formation suivie. Pour les apprentis du secondaire, les entreprises valorisent cette double proximité au travers d'embauches directes en CDI. Les sortants du supérieur court en apprentissage bénéficient, pour leur part, de la plus-value de cette voie de formation, quel que soit le premier emploi occupé.

■ Crise sanitaire

« Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire : comment les élèves ont-ils vécu le confinement de mars-avril 2020 ? », [Note d'Information n° 21.19](#), avril 2021 du ministère chargé de l'Éducation nationale. Lors de la rentrée 2020, dans le cadre des évaluations nationales exhaustives, tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde ont été interrogés sur la période de confinement, de mars à avril 2020 au cours de laquelle la majorité d'entre eux se trouvaient alors respectivement en classe de grande section, CP, CM2 et troisième. D'après AEF Info (dépêche n° 651263 publiée le 30/04/2021) : « Cette étude publiée le 29 avril avait soulevé des critiques à la rentrée scolaire car elle repose sur des questions insérées dans les évaluations nationales de début d'année. Le SE-Unsa, notamment, critiquait le fait qu'elles « n'offraient que des réponses binaires qui peuvent mettre en difficulté les enfants », portaient sur l'intimité des élèves et n'avaient « de sens que dans un échange individuel avec un PsyEN ». Et n'avaient, in fine, aucune utilité pédagogique. Le ministère répondait alors que cette enquête pouvait « permettre au professeur de compléter son action pour renforcer la confiance d'un élève et sa sérénité par rapport au retour en classe » et devait « objectiver de manière scientifique l'impact de la suspension des cours sur l'évolution des acquis des élèves ». »

■ Enseignement supérieur

- « **Parcoursup 2021 : les vœux des lycéens** à l'entrée dans l'enseignement supérieur » [Note Flash MESRI n°7](#) - Mai 2021.
En 2021, 641 000 lycéens scolarisés en France se sont inscrits sur Parcoursup. C'est 17 000 candidats de moins qu'en 2020, baisse qui s'explique par la dynamique démographique. Parmi eux, 96,6 % ont confirmé au moins un vœu dans une formation hors apprentissage, soit presque 2 points de moins que l'an dernier. Cette baisse est à imputer aux candidats de terminales professionnelles qui confirment plus souvent des vœux uniquement en apprentissage. Parallèlement, le nombre de formations proposées sur Parcoursup continue de progresser pour atteindre plus de 13 300 (+500 par rapport à 2020, hors formations en apprentissage). En moyenne, un candidat a confirmé 12,8 vœux ou sous-vœux, soit 2,6 de plus qu'en 2020. La composition des listes de vœux évolue peu : les licences représentent 33 % des listes de vœux et les BTS 30 %. La part de nombre de vœux en Bachelors Universitaires Technologiques (BUT), qui se substituent aux DUT, de 10,4 %, est en retrait de 0,8 point par rapport à celle des DUT en 2020. Cette nouvelle formation est cependant plus souvent choisie par les terminales technologiques que les DUT en 2020 (57 %

contre 55 %). Plus de la moitié (58 %) des candidats font des vœux dans une ou deux filières de formation. Plus de sept candidats sur dix ont fait un vœu en dehors de leur académie de résidence. Cette part est plus élevée pour les lycéens non boursiers (74 %) que pour les boursiers (66 %) ; elle progresses de 5 points par rapport à 2020, quel que soit le profil du lycéen.

- « **Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2020 à 2029** » [Note d'information MESRI n°4](#) - Avril 2021. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur augmenterait de 93 000 en cinq ans et de 143 000 étudiants en dix ans.
- « **En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros** », [Note d'Information MENJS n° 21.21](#), mai 2021. Le coût moyen par étudiant atteint 11 530 € et a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980. Malgré une dépense totale en hausse, le coût par étudiant est en baisse pour la sixième année consécutive, car les effectifs augmentent. Le coût moyen varie de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en CPGE. En 2017, le coût moyen par étudiant en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (16 950 équivalents dollars contre 16 330).
- « **Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Une approche par les crédits ECTS. Volet 2** », [Rapport IGÉSR n° 2021-078](#), avril 2021. Le volet 2 du rapport relatif à la mesure de la réussite étudiante en licence portant sur l'année 2020-2021 vise d'abord à identifier cinq profils d'origine des étudiants de licence et à en stabiliser la définition de manière à disposer de périmètres d'observation cohérents entre établissements d'enseignement supérieur. Il propose ensuite une analyse des résultats obtenus par les étudiants de L1 de trois universités, fondée sur les crédits ECTS acquis durant l'année 2018-2019 pour chacun de ces profils.



Modifications dans les modèles

Créations



- Modèle « **Marketing digital** » suite à plusieurs doc-moel et avec la contribution de Jacques Tek, responsable Marketing à la direction de l'offre de service et de la relation à l'utilisateur de l'Onisep.
- Modèle « **Bouilleur ambulant** » suite à une question.
- Modèle « **Admission en master : saisine du recteur en cas de refus** » suite aux évolutions 2021 du dispositif de saisine (cf. plus haut).

Modifications



- Modèle « **Renvoi sur Zoom sur les métiers en ligne** » : le modèle renvoie désormais sur une page Onisep.fr et non plus sur les pdf en ligne : <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-qui-recrutent/La-collection-Zoom-sur-les-metiers>.
- Modèle « **Grande école du numérique (se former à l'informatique sans le bac, décrocheurs)** » : le Gouvernement a lancé, le 20 mai 2021, 4 nouveaux projets phares pour répondre aux besoins en compétences dans les métiers du numérique.

- Modèle « **Expérimentation du cannabis à usage médical** » : l'expérimentation relative au cannabis médical est mise en oeuvre depuis mars 2021.
- Modèle « **Diplômes à référentiel commun européen (BTS)** » **supprimé** : la notion de référentiel commun européen a disparu des intitulés des BTS au fil de la rénovation des BTS concernés.
- **Chantier en cours sur tous les modèles sur les études médicales et paramédicales** afin d'intégrer la réforme de la première année des études de santé.

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](#).

Rédaction : pôle documentaire de Mon orientation en ligne Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel, doc-moel@onisep.fr